

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/4/25
DOSSIER N°7626**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SPORTS - PLAN PISCINES
ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SPORTS - PLAN PISCINES
ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°11/2/12 de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 novembre 2009 ;*

VU la délibération n°07/2/4 de la Commission Permanente du Conseil Général du 22 juillet 2011 ;
VU la délibération n°10/2/2 de la Commission Permanente du Conseil Général du 3 octobre 2014 ;
VU la délibération n°CP2020-10/5/50 de la Commission Permanente du 9 octobre 2020 ;
VU la délibération n°CP2021-02/5/32 de la Commission Permanente du 26 février 2021 ;
VU la délibération n°CD2022-12/3/28 du Conseil départemental du 16 décembre 2022 ;
VU la délibération n°CD2024-07/3/13 du Conseil départemental du 12 juillet 2024 ;
VU la délibération n°CP2023-5/4/16 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 26 mai 2023 ;
VU la délibération n°CP2023-11/4/24 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 3 novembre 2023 ;
VU la délibération n°CP2024-12/4/20 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 6 décembre 2024 ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-10/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver l'augmentation des tarifs pour l'accès des collèges de la Creuse à la piscine de la Communauté de Communes de St Léonard de Noblat à hauteur de **5,16 €** par élève et par séance au lieu de **4,80 €** à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention, jointe en annexe à la présente délibération, avec la Communauté de communes de St Léonard de Noblat.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET